

République Française
Département du Lot
Arrondissement : GOURDON
COMMUNE DE LAVERGNE

Sous-Préfecture de Gourdon (Lot)
Date de réception de l'AR: 13/03/2024
046-214601650-20240311-DE_2024_01-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 mars 2024

Date de la convocation :

04/03/2024

Date affichage : 04/03/2024

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2024_01

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Thierry BOUSSAC, Adjoint au Maire.

Présents : Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : CA 2023 COMMUNE-APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE LAVERGNE -

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier BES, Maire, se retire et hors de la présence de Monsieur Didier BES, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Thierry BOUSSAC, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	79 024.68			206 810.72	79 024.68	206 810.72
Opérations exercice	203 912.21	214 913.76	326 682.55	417 381.03	530 594.76	632 294.79
Total	282 936.89	214 913.76	326 682.55	624 191.75	609 619.44	839 105.51
Résultat de clôture	68 023.13			297 509.20		229 486.07
Restes à réaliser	49 752.00	34 747.00			49 752.00	34 747.00
Total cumulé	117 775.13	34 747.00		297 509.20	49 752.00	264 233.07
Résultat définitif	83 028.13			297 509.20		214 481.07

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de la date de son caractère exécutoire

Sous-Préfecture de Gourdon (Lot)
Date de réception de l'AR: 13/03/2024
46-EP-150703-20240313-DE-2022-04-02

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.
Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

L'Adjoint au Maire,
Thierry BOUSSAC

